

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 7 décembre 2023

18. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 72'855.50 TTC au crédit d'engagement de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15 : décision (K. Michel)

Préambule

Le Conseil général, dans sa séance du 23 juin 2022, avait approuvé un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 110'000.- TTC pour le déplacement des infrastructures basse tension, moyenne tension et réseau multimédia à la route du Château 15.

Des complications ont été rencontrées lors des travaux de déplacement des infrastructures électriques. Nous souhaitons porter à votre attention les défis inattendus auxquels nous avons été confrontés lors des travaux de déplacement de l'armoire électrique, entraînant des coûts supplémentaires au projet initial.

Développement

Dalle sous le macadam :

Premièrement, la présence d'une dalle sous le macadam, non répertoriée dans les plans initiaux, a entravé le creusage nécessaire pour la création de la Gatic et des tubes, occasionnant une perte de temps significative, car elle a nécessité des méthodes de creusage spécifiques.

Plans cadastraux obsolètes :

De plus, des plans cadastraux obsolètes ont révélé des câbles supplémentaires dans l'ancienne chambre au milieu de la route, nécessitant des ajustements imprévus aux plans et aux travaux.

Couche de béton supplémentaire :

La découverte d'une couche de béton supplémentaire, lors de la recherche du câble MT, a complexifié la tâche, demandant une approche minutieuse pour éviter tout dommage aux câbles pendant l'accès.

Chambre Swisscom mal référencée :

La présence d'une chambre Swisscom mal référencée au cadastre a également exigé une modification substantielle de l'emplacement initial, impliquant des ajustements aux servitudes en raison d'une ouverture plus grande de la route.

Boîtier d'alarme d'eau

Par ailleurs, l'existence non anticipée d'un boîtier d'alarme d'eau dans l'ancienne armoire impose son transfert vers la nouvelle, engendrant des coûts et des tâches supplémentaires.

Travaux de nuit pour la fibre optique :

Enfin, des travaux de nuit nécessaires pour la fibre optique, non inclus dans l'offre initiale, ont généré des coûts supplémentaires.

Ces imprévus ont rendu le processus plus complexe et coûteux que prévu. Les travaux ne peuvent toutefois pas être abandonnés. Il faut les mener à bien, malgré les mauvaises surprises.

Tableau des coûts

	Budget 2022	Budget 2023	Différence
Génie civil	69'165.40	108'183.00	39'017.60
Génie électrique	16'315.55	16'315.55	0
Direction des travaux	5'878.30	5'878.30	0
Administrations diverses	1'327.20	1'327.20	0
Service des eaux	0	5'520.00	5'520.00
Multimédia	0	9'826.40	9'826.40
Cabine de distribution	0	13'282.70	13'282.70
Total brut	92'686.45	160'333.15	67'646.70
TVA 7,7%	7'136.90	12'345.65	5'208.80
Divers et imprévus	10'000.00	10'000.00	0
TOTAL TTC	109'823.35	182'678.80	72'855.50

Compétence et procédure

Le dépassement du crédit de base de CHF 110'000.- représente CHF 72'855.50, si bien que la compétence d'approuver un crédit supplémentaire revient au Conseil général, en ce sens qu'il dépasse les compétences financières de l'Exécutif communal.

Conformément à l'article 19, alinéa 4, du règlement du Conseil général, lorsque des raisons impératives l'exigent, la présidente, au nom du bureau du Conseil général, peut proposer l'adjonction d'un point à l'ordre du jour. Le Conseil général doit approuver cette adjonction.

Ainsi, s'agissant de circonstances impératives, Mme C. Känel, présidente, proposera en début de séance d'ajouter ce point à l'ordre du jour. En cas d'acceptation, celui-ci sera ajouté au point 18. Les 4 derniers points seraient alors décalés d'un cran.

Le Conseil municipal prie le Conseil général d'accepter l'ajout de cet objet et de l'approuver, permettant ainsi de terminer les travaux en cours.

CONSEIL MUNICIPAL